



Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

COMMUNIQUE DE PRESSE

ACCUEILS DE LOISIRS CINGAL - SUISSE NORMANDE

Thury – Harcourt - Le Hom, le 20 mai 2020

Depuis le début des vacances d'avril 2020 et sur tous les mercredis qui ont suivi, nos partenaires que sont l'UFCV et la Ligue de l'Enseignement ont mis en place un service minimum d'accueil de loisirs pour les enfants des personnels prioritaires à la gestion de la crise sanitaire. Cet accueil se fait en collaboration avec les services de la communauté de communes.

Il a été fait le choix d'ouvrir deux sites pour permettre une couverture géographique optimale sur le territoire et ainsi répondre au mieux aux attentes des familles. L'UFCV a accueilli 4 enfants différents dans les locaux de l'école Paul Héroult de Thury - Harcourt – Le Hom et la Ligue de l'enseignement a également accueilli 4 enfants différents dans les locaux de l'école de Bretteville sur Laize entre le 14 avril et le 6 mai 2020.

Pendant cet accueil, en l'absence de protocole officiel, les équipes ont tâché de prendre en compte l'ensemble des problématiques liées à l'accueil des enfants afin d'assurer un accueil sécurisé et sécurisant tout en maintenant une proposition pédagogique de qualité. Le travail, en coopération avec la collectivité, a permis de mettre en évidence les besoins essentiels à la réalisation de la mission notamment sur les temps de ménage et de désinfection des locaux.

Depuis la sortie du confinement, le décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 permet la réouverture des accueils de loisirs, dans un cadre sanitaire spécifique précisé dans un protocole délivré par le ministère, à partir du 12 mai.

Nos partenaires ont continué à assurer une ouverture à compter du mercredi 13 mai 2020 sur ces deux sites en adaptant leurs capacités d'accueils aux locaux qu'ils leur sont mis à disposition par la collectivité. Un protocole sanitaire et technique a été établi en répondant aux spécificités et caractéristiques de chacun des sites. Pour respecter ce protocole, les capacités d'accueils maximums ont donc été réduites. Nos partenaires accueillent en priorité les enfants du personnel indispensable à la gestion de la crise sanitaire et indispensable à la continuité de la vie de la nation. 22 enfants différents ont été accueillis sur les 2 sites entre le 13 mai et le 20 mai 2020. Les effectifs augmentent progressivement, c'est pourquoi l'expérience accumulée depuis l'ouverture d'un service minimum permet la mise en place d'un accueil de qualité tout en suivant les protocoles par site.

L'accueil de loisirs du site de Saint - Sylvain rouvrira en fonction du nombre d'inscrits et des moyens humains mobilisables par la Ligue de l'enseignement.

Dans l'ensemble, les actions pédagogiques seront réduites au regard des exigences du protocole sanitaire mais le premier engagement de nos partenaires est de proposer une solution pour les familles n'ayant d'autres alternatives sur les mercredis. Cette organisation est effective pour les mercredis jusqu'au 2 juin 2020 et en fonction de l'évolution du protocole et des consignes gouvernementales, elle peut être amenée à évoluer. Chaque semaine, nos partenaires adaptent au mieux leurs accueils en fonction du nombre d'inscrits, de l'âge des enfants accueillis et de l'établissement scolaire fréquenté par ces derniers.